

Paris, le 11 janvier 2010

>> **Concours Talents® des Boutiques de Gestion, 12^{ème} édition les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril**

Réseau associatif d'intérêt général, les Boutiques de Gestion viennent de lancer la 12^{ème} édition du Concours Talents, premier concours national de la création d'entreprise. L'objectif : encourager la création d'entreprise et valoriser le rôle de l'accompagnement dans le processus de création d'entreprise. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} décembre sur www.concours-talents.com, rubrique s'inscrire. Clôture le 30 avril 2010.

Qui peut s'inscrire ? Tout créateur d'entreprise quels que soient son âge et son activité mais à deux conditions :
avoir créé son entreprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 mars 2010 ;
avoir été accompagné par un organisme d'aide à la création d'entreprise, assurance « pérennité » de l'entreprise.

Créé en 1997 par le réseau des Boutiques de Gestion avec le soutien de la Macif et de France Télécom, le Concours Talents se décline en 2 étapes, régionale et nationale. Il récompense des petits projets, porteurs d'emplois durables, participant au développement local et répondant à des valeurs d'éthique chères aux Boutiques de Gestion.

Les candidats concourent dans 8 catégories, soutenues par les partenaires du Concours Talents :

- Talents de l'Innovation Technique et Technologique (France Télécom)
- Talents de l'Artisanat et du Commerce (Médicis et le CER France)
- Talents de l'Économie Sociale (Fondation Macif)
- Talents des Services (Crédit Agricole et Oséo)
- Talents des Services à la Personne (La Poste Services à la Personne)
- Talents des Dynamiques Rurales (Crédit Agricole)
- Talents Développement, pour les anciens lauréats de + 3 ans (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi)
- Talents de l'Essaimage (DIESE, association de promotion de l'Essaimage).

Les prix « Talents » :

- Prix régionaux : 1 600 euros en moyenne
- Prix nationaux : de 4 000 à 10 000 euros.

Créer son entreprise, une alternative fiable à la perte d'emploi

A l'heure où les pouvoirs publics encouragent la création d'entreprise, les Boutiques de Gestion répondent oui, mais dans de bonnes conditions. Créer son entreprise peut être une alternative fiable à la perte d'emploi, si le créateur est conseillé et accompagné. Il se donne ainsi les moyens de concrétiser son projet et assure la pérennité de son entreprise.

En 2009, 1300 dossiers ont été déposés. 500 candidats ont concouru. 80 lauréats ont été récompensés dans les régions. 60% d'entre eux étaient demandeurs d'emploi.

www.concours-talents.com - 01 53 34 12 90

> **Contact presse :**

Ancian Communication

Tél : 01 53 20 96 24

Sylvie Ancian : 06 86 43 68 04

Gabriel Viry : 06 24 34 05 41

> **Partenaires :**

Le Concours Talents de la création d'entreprise est organisé par l'Association Concours Talents (ACT) et les Boutiques de Gestion avec leur partenaires : Macif, France Télécom, Crédit Agricole, Médicis, La Poste SAP, Agefiph, Crédit Coopératif, CER France, Oséo, DIESE, Fondation de la 2^e chance, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.